



EXTRAIT DU REGISTRE DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_1-DE

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 1 : Approbation du compte de gestion 2024

Le comité syndical, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2024 du budget du SIVU Messery/Nernier,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er septembre au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du SIVU Messery/Nernier dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance

Roseline MEGHEZZI



Le Président

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20251104_2-DE

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 2 : Approbation du Compte Administratif 2024 du budget principal du SIVU « Les Petits Crayons » Messery/Nernier

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. Cyril PUECH, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier,

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2024 et avoir entendu M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité des présents, (M. BEL ne participant ni aux débats ni au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du SIVU « Les Petits Crayons » Messery/Nernier lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2024 tels que résumés après :

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
 Reçu en préfecture le 17/04/2025
 Publié le
 ID : 074-929027720-20250411-DE_20251104_2-DE

II - PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 260 959,23	a 331 384,84
	Section d'investissement	B 37 869,03	B 129 464,84
		*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	C 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	D 0,00 (si excédent)
		*	*
TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)		=A+B+C+D 298 828,26	=a+B+D 460 849,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	E 0,00
	Section d'investissement	F 100 380,00	F 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 100 380,00	=E+F 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 260 959,23	=a+C+E 331 384,84
	Section d'investissement	=B+D+F 138 249,03	=B+D+F 129 464,84
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 399 208,26	=a+B+D+E+F 460 849,68

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non liquidées ni par rattachées (le cas échéant) de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non liquidées au 31/12 de l'exercice (elles ne sont reportées de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

La secrétaire de séance

Roseline MEGHEZZI



Président

Cyril PUECH



EXTRAIT DU REGISTRE DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_3-DE

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 3 : Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Principal SIVU « Les Petits Crayons » Messery/Nernier

Le Comité syndical, à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024 du budget principal du SIVU « Les Petits Crayons » Messery/Nernier,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 72 072.80 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 72 072.80 €

La secrétaire de séance

Roseline MEGHEZZI



Le Président

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 4 : **Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Principal SIVU Les Petits Crayons Messery/Nernier**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 du SIVU « Les Petits Crayons » Messery/Nernier comme suit et autorise le maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
 Reçu en préfecture le 17/04/2025
 Publié le 17/04/2025
 ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)		
011	Charges à caractère général (3)	125 037,00	0,00	412 413,23	0,00	412 413,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	149 000,00	0,00	403 600,00	0,00	403 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	647,00	0,00	26 657,00	0,00	26 657,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		274 684,00	0,00	842 670,23	0,00	842 670,23
66	Charges financières	18 512,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		293 196,00	0,00	879 670,23	0,00	879 670,23

023	Virement à la section d'investissement (4)	33 824,00		113 667,65	0,00	113 667,65
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 824,00		113 667,65	0,00	113 667,65

TOTAL		327 020,00	0,00	993 337,88	0,00	993 337,88
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						993 337,88
--	--	--	--	--	--	-------------------

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	l'assemblée	(= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	750,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 150,00	0,00	237 330,00	0,00	237 330,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	251 120,00	0,00	753 507,88	0,00	753 507,88
75	Autres produits de gestion courante (3)	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		327 020,00	0,00	993 337,88	0,00	993 337,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		327 020,00	0,00	993 337,88	0,00	993 337,88

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	327 020,00	0,00	993 337,88	0,00	993 337,88
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					993 337,88
--	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	113 667,65
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Publié le	
					f'assemblée	(= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 734,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	39 214,00	2 220,00	132 056,55	0,00	134 276,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	122 160,00	98 160,00	10 399,71	0,00	108 559,71
Total des dépenses d'équipement		163 108,00	100 380,00	143 456,26	0,00	243 836,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	63 500,00	0,00	63 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	63 500,00	0,00	63 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		163 108,00	100 380,00	206 956,26	0,00	307 336,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	163 108,00	100 380,00	206 956,26	0,00	307 336,26
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	307 336,26
---	-------------------

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	l'assemblée	(= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	159 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		159 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	72 072,80	0,00	72 072,80
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	72 072,80	0,00	72 072,80
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		159 000,00	0,00	102 072,80	0,00	102 072,80

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	33 824,00		113 667,65	0,00	113 667,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 824,00		113 667,65	0,00	113 667,65

TOTAL	192 824,00	0,00	215 740,45	0,00	215 740,45
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					91 595,81
--	--	--	--	--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					307 336,26
---	--	--	--	--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_4-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	792 729,00	0,00	790 694,73	0,00	790 694,73
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	912 087,00	0,00	986 537,12	0,00	986 537,12
014	Atténuations de produits	87 000,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	766 523,83	0,00	835 343,19	0,00	835 343,19
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 558 339,83	0,00	2 697 575,04	0,00	2 697 575,04
66	Charges financières	95 290,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (seni-budgétaires) (3)	5 000,00		4 000,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 659 629,83	0,00	2 803 575,04	0,00	2 803 575,04
023	Virement à la section d'investissement (4)	657 286,00		423 951,01	0,00	423 951,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	31 130,00		48 331,00	0,00	48 331,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		688 416,00		472 282,01	0,00	472 282,01
TOTAL		3 348 045,83	0,00	3 275 857,05	0,00	3 275 857,05
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 275 867,05

La secrétaire de séance

Roseline MEGHEZZI



Le Président

Serge BEL



EXTRAIT DU REGISTRE DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le **LIBÉRATIONS**

ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_5-DE

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 5 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Mandatement du CDG 74 en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

- Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.
- Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros.

Le montant accordé peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

La loi a autorisé les centres de gestion à « conclure avec un des organismes de participation.

Le CDG 74 a donc décidé de mener, pour le compte des collectivités, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 074-929027720-20250411-DE_20250411_5-DE

A l'issue de cette procédure de consultation, Le SIVU conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG74. Le montant de la participation que Le SIVU versera aux agents sera précisé à la signature de la convention.

Il est donc proposé au comité syndical du SIVU de :

- ⇒ **S'engager** dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- ⇒ **Mandater** le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- ⇒ **Mandater** le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,
- ⇒ **S'engager** à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,
- ⇒ **Prendre acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 74 et après convention avec le CDG 74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Le SIVU aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ **Décide de s'engager** dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- ⇒ **Mandate** le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
- ⇒ **Mandate** le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé », les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,
- ⇒ **S'engage** à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,
- ⇒ **Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 74 et après convention avec le CDG 74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Le SIVU aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74.

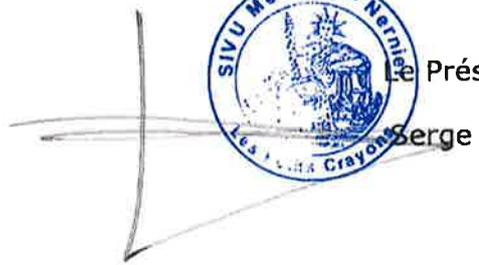
La secrétaire de séance

Roseline MEGHEZZI



Le Président

Serge BEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIVU Messery-Nernier

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BEL,

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Cyril PUECH. Nathalie REYNAUD. Christian BREUZA. Thierry VIDAL.

Absents : Claude CERRI. Lucille SCEFZICK. Laurent GRILLON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Roseline MEGHEZZI

Délibération n° 6 : Création de 2 emplois

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade proposé pour 2 agents titulaires au 1^{er} juin 2025 :

- Adjoint technique à adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ATSEM principal de 2^{ème} classe à ATSEM principal de 1^{ère} classe

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de créer les emplois correspondant.

Les emplois correspondant à leur grade actuel seront supprimés après passage en CST.

Il est proposé la création :

- D'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- D'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Le comité syndical, à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Décide de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

La secrétaire de séance
Roseline MEGHEZZI

Le président
Serge BEL